



SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Nom de l'Autorité contractante : Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH)

Objet : Acquisition, installation et mise en service des équipements d'ophtalmologie au profit du CNHU-HKM, du CHUD BA, du CHUD OP et du CHUZ Suru-Léré

Référence SIGMAP : F_DIB_105020

Avis n° : 006/2025/MS/ANMH/PRMP/APM du 23 / 06 /2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics 2025 (1^{ère} version) de l'Agence Nationale de la Maintenance Hospitalière (ANMH) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 21 mars 2025.

2. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 des fonds du budget national, afin de financer son programme de développement de la maintenance hospitalière, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition, d'installation et de mise en service d'équipements d'ophtalmologie au profit du CNHU-HKM, du CHUD BA, du CHUD OP et du CHUZ Suru-Léré.

3. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, livrer et installer lesdits équipements d'ophtalmologie au profit du CNHU-HKM, du CHUD BA, du CHUD OP et du CHUZ Suru-Léré et assurer la formation du personnel utilisateur dans chaque centre bénéficiaire.

Le présent appel d'offres porte sur **un lot unique**.

BON A LANCER

Des variantes ne seront pas prises en considération dans le cadre du présent appel d'offres.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANMH ou son mandataire ; mail : prmp@anmh.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH), domiciliée à Cadjêhoun, immeuble de type R+3, Parcelle B de lot 1185, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes

6. Le délai de livraison est de **trois (03) mois** à compter de la date de démarrage inscrite dans l'ordre de service.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

• Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprise exerçant dans le domaine de la fourniture de matériels et d'équipements médicaux justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir l'agrément du Ministère de la Santé pour la fourniture de matériels et d'équipements médicaux (valable uniquement pour les entreprises nationales) ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur ou sous-traitant au moins **deux (02) marchés de fourniture d'équipements médicaux d'un montant de quatre cent millions (400 000 000) francs CFA hors taxes au moins chacun, au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023, 2024) et de l'année en cours (2025)**, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés pour l'essentiel, justifiés par des copies des attestations de bonne fin d'exécution ou des attestations de service fait ou des procès-verbaux de réception définitive, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants à l'intérieur du contrat en copie simple) dans les formes prescrites à l'annexe A-3-1, 2^{ème} pièce ;
- Disposer d'un personnel clé dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

• Capacité financière :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) de fournitures au moins égal à **huit cent millions (800 000 000) francs CFA**, justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1 ;
- Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cinq cent vingt-cinq millions sept cent six mille deux cent quinze (525 706 215) francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

BON A LANCER

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :

• Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprise exerçant dans le domaine de la fourniture de matériels et d'équipements médicaux justifié par l'original ou

la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou des statuts ;

- Avoir l'agrément du Ministère de la Santé pour la fourniture de matériels et d'équipements médicaux (valable uniquement pour les entreprises nationales) ;
- Disposer du personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

• **Capacité financière :**

- Fournir une attestation de l'assurance de risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle d'un montant minimum de **huit cent soixante-sept millions quatre cent quinze mille deux cent trente (867 415 230) francs CFA**.
- Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **cinq cent vingt-cinq millions sept cent six mille deux cent quinze (525 706 215) francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;
- Les entreprises naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2.

BON A LANCER

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 24 Juin 2025 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1). Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, (**confère le point IC 22.2 (b) des Données Particulières de l'Appel d'Offres pour les modalités de présentation de l'offre**) à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), premier étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble blanc de type R+3 au quartier Cadjêhoun, juste à côté**

du nouveau marché de Cadjéhoun, Parcelle B de lot 1185 à Cotonou Bénin, au plus tard le 30/07 / 2025 à 10 heures 00 minute heures locales (GMT + 1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion sis au 1er étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble de type R+3 au quartier Cadjéhoun, Parcelle B de lot 1185 à Cotonou, le 30/07 2025 à 10 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **sept millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-treize (7 885 593) francs CFA**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission**.

BON A LANCER



Fait à Cotonou, le 23 JUN 2025

Modeste Jean-Eudes NAGO

La Personne Responsable des Marchés Publics